

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2013

PROCES VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le	11 juin 2013
Approuvé en Conseil Municipal le	25 juin 2013
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2013 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Budget Principal – Exercice 2013 – Approbation du compte de gestion 2012 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 5) Budget de l'assainissement – Exercice 2013 – Approbation du compte de gestion 2012 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 6) Budget du cinéma – Exercice 2013 – Approbation du compte de gestion 2012 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 7) Budget de l'Office de tourisme – Exercice 2013 – Approbation du compte de gestion 2012 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 8) Budget du Port de plaisance – Exercice 2013 – Approbation du compte de gestion 2012 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 9) Budget Principal – Exercice 2013 – Adoption du compte administratif 2012 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 10) Budget de l'assainissement – Exercice 2013 – Adoption du compte administratif 2012 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 11) Budget du cinéma – Exercice 2013 – Adoption du compte administratif 2012 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 12) Budget de l'Office de tourisme – Exercice 2013 – Adoption du compte administratif 2012 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 13) Budget du Port de plaisance – Exercice 2013 – Adoption du compte administratif 2012 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 14) Budget de l'Assainissement – Exercice 2013 – Décision modificative n° 1 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 15) Tarifs des locations de bateaux électriques – Offres spéciales en Val-de-Marne – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 16) Syndicat Marne Vive – Intégration de quatre nouveaux signataires – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 17) Subvention à l'association « La Belle Equipe » club des entreprises et commerçants de Joinville-le-Pont – Rapporteur : Madame Chantal DURAND
- 18) Dotation départementale de fonctionnement aux associations locales – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 19) Convention avec la Maison de l'emploi et des Entreprises des Bords de Marne pour l'organisation et le financement du carrefour de l'emploi du 26 septembre 2013 – Rapporteur : Madame Chantal DURAND

- 20) Déclassement de la RD214 B dans le domaine communal – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 21) Acte constitutif du groupement de commandes SIGEIF - Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 22) Remplacement de Madame Jennie PETIT au Conseil d'Administration de l'OPH – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 23) Rapport sur la DSU 2012 - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 24) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MAI 2013

La séance est ouverte à 20 h 30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
ADJOINTS	Mme Chantal DURAND	☒	☐		☐
	M. Patrice GENTRIC	☒	☐		☐
	Mme Marie-Paule de FABREGUES	☒	☐		☐
	M. Jean-Jacques GRESSION	☒	☐		☐
	M. Michel DESTOUCHES	☐	☒	M. Patrice GENTRIC	☐
	Mme Jeannine CHERY	☒	☐		☐
	M. Patrice POSEZ	☒	☐		☐
	Mme Virginie TOLLARD	☒	☐		☐
	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐		☐
Majorité municipale	M. Francis SELLAM	☒	☐		☐
	Mme Chantal ALLAIN	☒	☐		☐
	Mme Jennie PETIT	☐	☒	Mme Nadine CREUSOT	☐
	Mme Nadine MIRAULT	☒	☐		☐
	Mme Nadine CREUSOT	☒	☐		☐
	M. Brahim BAHMAD	☒	☐		☐
	Mme Amèle SELLAM	☐	☒	M. Francis SELLAM	☐
	M. Jean-Marie PLATET	☒	☐		☐
	Mlle Isabelle PERCHE	☒			☐
	M. Alain BARUGEL	☐	☒	Mlle Isabelle PERCHE	☐
	Mme Liliane MOUGEOT- DAMIDOT	☐	☒	Mme Nadine MIRAULT	☐
	M. Boutaïeb KADDANI	☒	☐		☐
	M. Jean-Michel LAMBERT	☒	☐		☐
	M. Benoit WILLOT	☒	☐		☐
	M. André MAIZENER	☐	☒	M. Benoit WILLOT	☐
	M. Marc VERSTRAETE	☒	☐		☐
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☐	☐		☒
	M. Yves TAMET	☒	☐		☐
	M. Olivier AUBRY	☒	☐		☐
	Mme Sylvie MERCIER	☒	☐		☐
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐		☐
	Mme Sandra GRELLIER	☒	☐		☐
	M. Gérard OUTTIER	☒	☐		☐

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	26
Nombre de membres excusés représentés	06
Absent	01

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MAI 2013

1 DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Mme Nadine MIRAULT est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire.

1	DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE
<i>Le Conseil désigne à l'unanimité Mme Nadine MIRAULT</i>	

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2013

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2 et demande s'il y a des demandes de modification.

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2013	
Le Conseil approuve le procès verbal par :		
pour	21	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT ; M. Yves TAMET, (liste « Joinville en Mouvement »), M. Areski OUDJEBOUR, (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
contre	-	
abstention	6	M. WILLOT, M. MAIZENER M. VERSTRAETE, (liste « Joinville en Mouvement ») – (M. AUBRY, Mme MERCIER, M. OUTTIER, liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Ne prennent pas part au vote : Mme Virginie TOLLARD, Mme Nadine MIRAULT, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Sandra GRELLIER		

* *
*

3 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.

M. Benoit WILLOT : J'ai une question sur le marché avec la société FCL concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le stationnement payant. Peut-on savoir ce qu'il en est de la mise en œuvre de ce marché ?

M. LE MAIRE : C'est le lancement de la DSP concernant le stationnement ; ce que nous avons annoncé. La société FCL a été retenue pour mener l'étude du projet qui va évoluer et être soumis, je pense, en fin d'année.

3	COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 4. Il demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : S'agissant de ce vote technique, nous n'allons pas épiloguer et discuter longuement. Par cohérence, n'ayant pas voté le budget, nous ne voterons pas le compte administratif ni le compte de gestion, mais nous n'avons pas de raison de les discuter en détail ni de nous opposer à quelque chose qui est conforme à ce qu'on a effectivement déjà entendu.

Mme Sylvie MERCIER : On a le réalisé et les propositions au budget dans les documents budgétaires 2013. Sur le vote du budget, en section d'investissement, j'ai récupéré l'année 2012 et j'ai regardé ce qu'on avait voté au budget principal année 2013 et, en 2012, un compte m'a intrigué. Il s'agit du compte 23-15 en section d'investissement où on avait 3 194 000 avec un montant émis de 1,4 million. Là, au budget 2013, sur la même section, même ligne, on passe à 2 514 000. Ce sont tout de même des montants assez importants. Je demande donc une petite explication. Si vous n'avez pas la réponse, vous pouvez me la transmettre plus tard.

M. LE MAIRE : On est sur des travaux d'éclairage public et des travaux de voirie.

Mme Sylvie MERCIER : Pour 1,5 million ?

M. LE MAIRE : Oui.

Mme Sylvie MERCIER : Où était-ce, sans indiscretion ? La ZAC des Canadiens apparaît, mais sur une autre ligne. Il y a un détail de tous les comptes avec, dedans, l'opération 0-21 qui est l'opération des Canadiens. Là, c'est autre chose. C'est sur la ligne « *Installation matériel et outillage technique* ». C'est le document qu'on a récupéré. Du coup, on repart avec 2.814.000. Il y a une différence de 1,4 million, vous aurez certainement une explication, mais j'aimerais bien savoir ce qu'il y a là-dedans.

M. Patrice GENTRIC : On vous fera une réponse écrite sans aucun problème. Ce type de travaux est fait à la demande.

Mme Sylvie MERCIER : J'ai une ligne sur laquelle il y a 3 194 000 ; ce qui représente tout de même quelque chose d'important. En montant émis, on a 1,4 million. Ensuite, j'ai un reste à réaliser de 412 000 et je me retrouve avec toujours la même ligne en 2013 (« *Installation matériel et outillage* ») à 2 814 000, avec une proposition nouvelle de 2,3 millions sur 2013 et je ne sais pas ce qu'il y a dedans. Si on pouvait m'éclairer là-dessus, je pense que ce serait peut-être pas mal.

4

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

LE CONSEIL, après en avoir délibéré par :

– Adopte le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2012 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	3 467 017,43 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012	3 467 017,43 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	-210 998,65 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	1 640 532,81 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012	1 429 534,16 €

pour

23

M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT

contre

-

-

abstention

09

M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis ») – (M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

5 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 5 et demande s'il y a des questions.

5

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – APPROBATION
DU COMPTE DE GESTION 2012**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Adopte le compte de gestion du budget annexe du service d'assainissement de la commune pour l'exercice 2012 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MAI 2013

Section de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	305 764,56 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2012	305 764,56 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	-134 411,75 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	283 665,18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012	149 253,43 €

* *
*

6 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 6 et demande s'il y a des questions.

6	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012																
<i>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Adopte le compte de gestion du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2012 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :																	
<table> <tr> <th colspan="2">Section de fonctionnement</th></tr> <tr> <td>Résultat estimé de l'exercice</td><td>25 529,00 €</td></tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement</td><td>17 744,95 €</td></tr> <tr> <td>Résultat de clôture de l'exercice 2012</td><td>43 273,95 €</td></tr> <tr> <th colspan="2">Section d'investissement</th></tr> <tr> <td>Résultat estimé de l'exercice</td><td>1 122,70 €</td></tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté en section d'investissement</td><td>-617,37 €</td></tr> <tr> <td>Résultat de clôture de l'exercice 2012</td><td>505,33 €</td></tr> </table>		Section de fonctionnement		Résultat estimé de l'exercice	25 529,00 €	Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	17 744,95 €	Résultat de clôture de l'exercice 2012	43 273,95 €	Section d'investissement		Résultat estimé de l'exercice	1 122,70 €	Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	-617,37 €	Résultat de clôture de l'exercice 2012	505,33 €
Section de fonctionnement																	
Résultat estimé de l'exercice	25 529,00 €																
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	17 744,95 €																
Résultat de clôture de l'exercice 2012	43 273,95 €																
Section d'investissement																	
Résultat estimé de l'exercice	1 122,70 €																
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	-617,37 €																
Résultat de clôture de l'exercice 2012	505,33 €																

* *
*

7 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER : Cette année, on va être dans une situation touristique difficile. Là, très clairement, les restaurateurs ont une situation qui démarre mal à cause des conditions climatiques et de la période de crise. Quelque chose a-t-il été prévu ?

M. Pierre MARCHADIER : Je ne m'occupe pas du commerce. Par contre, on développe des activités touristiques. En fait, elles n'ont pas démarré.

Mme Sylvie MERCIER : Là, c'est vraiment catastrophique.

M. Pierre MARCHADIER : Je sais que, pour ce qui concerne la ville, on n'a pas pu mettre à l'eau les bateaux électriques. On a commencé deux ou trois promenades à cheval.

Mme Sylvie MERCIER : On n'a pas de politique volontariste là-dessus. Il va y avoir des soucis.

M. LE MAIRE : Sylvie, dans ces cas-là, il faut parler des commerçants, de toutes les personnes qui travaillent. Tout le monde est touché en ce moment, déjà par la météo qui est bien triste, la crise qui est là, la crise de confiance et tout ce qu'on veut. C'est vrai que, là, on subit une météo qui nous dérange tous. Je ne connais pas de communes qui ont trouvé des idées. On peut augmenter les séances de cinéma, on peut faire des choses comme cela pour occuper un peu les gens et bouger à l'abri. Par exemple, dernièrement, on a pris la décision d'annuler la fête des jeux sur une annonce de météo qui était très défavorable en début de semaine. C'était un investissement qui était extrêmement important. C'est la première fois que la ville annule une fête. C'est vrai que ce fameux samedi, on aurait pu concevoir qu'elle ait eu lieu. À un moment, on a fait confiance à aux prévisions météo et en responsabilité nous avons pris la décision d'annuler, d'abord pour le parc du Parangon parce qu'on ne voulait pas qu'il soit massacré et pour les équipes aussi parce que ce n'était pas gagné. On aurait pu ouvrir, mais c'est vrai que c'est compliqué de prévoir, aujourd'hui.

Mme Sylvie MERCIER : Il nous reste encore très peu de restaurants, mais il nous en reste encore un peu en bord de Marne et, là, c'est compliqué.

M. LE MAIRE : Le restaurant qui se trouve en face de chez toi, par exemple, heureusement pour lui, a un partenariat actif avec le club de bridge à côté qui le remplit assez régulièrement. Je ne sais pas si cela va durer.

Mme Sylvie MERCIER : Il nous reste un site culturel qui est « Les Guinguettes » et c'est compliqué.

M. LE MAIRE : C'est même dramatique.

Mme Sylvie MERCIER : Si on veut conserver ce patrimoine, il va falloir qu'on agisse. Je ne sais pas comment, mais il faut se mobiliser.

M. Pierre MARCHADIER : On va déjà toucher du bois pour qu'il fasse beau les 22 et 23 juin parce qu'on a beaucoup investi dans la fête de l'été où on fait travailler énormément de monde et de commerçants. On n'y peut rien, à part prier pour ceux qui y croient.

Mme Chantal DURAND : Je vais juste ajouter un commentaire pour dire que « La Belle Équipe » qui est l'association des commerçants et des chefs d'entreprise est très mobilisée. Nous travaillons vraiment de très près avec eux pour dynamiser le commerce au maximum. Quelques actions sont mises en place, mais, comme le dit Pierre, on est un peu tributaire du temps et de la crise.

7

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, par :

– Adopte le compte de gestion du Budget annexe de l'office du tourisme pour l'exercice 2012 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	-8 478,65 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	8 225,79 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012	-252,86 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	180,00 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	495,30 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012	675,30 €

pour 25 M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MAI 2013

		FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sylvie MERCIER, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis »
contre	-	-
abstention	07	M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis » – M. Benoît WILLOT, M. André MAIZENER, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, liste « Joinville en Mouvement »

* *
*

8 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

M. Benoît WILLOT : Qu'en est-il de l'utilisation du bateau de désenvasage et de l'utilisation pour d'autres villes comme cela avait été envisagé ?

M. Pierre MARCHADIER : Il a été utilisé. Il me semble bien que je vous l'avais expliqué l'autre fois. Pour avoir l'autorisation d'utiliser cette technique-là comme toutes les autres techniques, il a fallu rentrer dans le cadre de la loi sur l'eau qui est très contraignante et restrictive. Le port de Joinville est le premier port qui a mis en place toute la procédure qui a été assez longue. Maintenant, on a une autorisation de désenvaser pour dix ans, sachant qu'avant de désenvaser, il y a des périodes très spécifiques qui sont entre fin-janvier et mi-mars pour tenir compte de la reproduction des petits poissons. Avant, pendant et après le désenvasage, il a fallu qu'on achète tout un kit technique puisqu'il faut faire des prélèvements d'eau, des prélèvements pour voir l'oxygénation de l'eau, des prélèvements des boues avant, pendant et après. Là, on est complètement conforme. En ce qui concerne le bateau-désenvaseur, pour l'instant, on en est à la période de test. L'ensemble des ports de Paris et des canaux de Paris sont très intéressés. On a le port de La Baule-Le Pouliguen qui est intéressé et qui doit venir. Pour l'instant, le crois que nous avons une location ferme.

8	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012
<i>LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Adopte le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2012 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :	
Section de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	1 450,19 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2012	1 450,19 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	120 390,51 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	146 860,87 €
Résultat de clôture de l'exercice 2012	267 251,38 €

Le Maire quitte la séance à 21h00. Mme Chantal DURAND prend la présidence de séance.

* *

*

9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

9

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal, après le départ de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de Madame Chantal DURAND.

Après en avoir délibéré, par :

– Approuve le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2012, lequel peut se résumer de la manière suivante :

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2012	3 467 017,43
Résultat antérieurement reporté	-
Résultat de clôture 2012	3 467 017,43
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2012	- 210 998,65
Résultat antérieurement reporté	1 640 532,81
Résultat de clôture 2012	1 429 534,16

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
2 710 628,02	3 138 495,91

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation des 3 467 017.43€ de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2012 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2013 de la manière suivante :

•Recette d'Investissement (compte 1068) : 3 467 017.43€

pour	22	Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT
contre	-	-
		M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MAI 2013

abstention	09	GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis ») – (M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, liste « Joinville en Mouvement »)
<i>Monsieur le Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote.</i>		

* *
*

10 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

10	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012																												
<i>Le Conseil Municipal, après le départ de Monsieur le Maire,</i> Réuni sous la Présidence de Madame Chantal DURAND Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Approuve le compte administratif pour l'exercice 2012 du service d'assainissement, lequel peut se résumer de la manière suivante : <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Section de fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2012</td><td>305 764,56</td></tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td><td>-</td></tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2012</td><td>305 764,56</td></tr> <tr> <th colspan="2">Section d'investissement</th> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2012</td><td>- 134 411,75</td></tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td><td>283 665,18</td></tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2012</td><td>149 253,43</td></tr> </tbody> </table> – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante : <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Section de fonctionnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses</td><td>Recettes</td></tr> <tr> <td>-</td><td>-</td></tr> <tr> <th colspan="2">Section d'investissement</th> </tr> <tr> <td>Dépenses</td><td>Recettes</td></tr> <tr> <td>248 814,74</td><td>1 980,00</td></tr> </tbody> </table> – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. – Confirme l'affectation de 305 764.56 € de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du service d'assainissement pour l'exercice 2012 sur le budget annexe 2013 du service d'assainissement de la manière suivante : Recette d'investissement (compte 1068) 305 764.56 €		Section de fonctionnement		Résultat de l'exercice 2012	305 764,56	Résultat antérieurement reporté	-	Résultat de clôture 2012	305 764,56	Section d'investissement		Résultat de l'exercice 2012	- 134 411,75	Résultat antérieurement reporté	283 665,18	Résultat de clôture 2012	149 253,43	Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes	-	-	Section d'investissement		Dépenses	Recettes	248 814,74	1 980,00
Section de fonctionnement																													
Résultat de l'exercice 2012	305 764,56																												
Résultat antérieurement reporté	-																												
Résultat de clôture 2012	305 764,56																												
Section d'investissement																													
Résultat de l'exercice 2012	- 134 411,75																												
Résultat antérieurement reporté	283 665,18																												
Résultat de clôture 2012	149 253,43																												
Section de fonctionnement																													
Dépenses	Recettes																												
-	-																												
Section d'investissement																													
Dépenses	Recettes																												
248 814,74	1 980,00																												

Monsieur le Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote.

* *
*

11 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

11

BUDGET ANNEXE DU CINEMA – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal, après le départ de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de Madame Chantal DURAND

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2012 du budget annexe du cinéma, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2012	25 529,00
Résultat antérieurement reporté	17 744,95
Résultat de clôture 2012	43 273,95
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2012	1 122,70
Résultat antérieurement reporté	- 617,37
Résultat de clôture 2012	505,33

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
-	-

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme l'affectation de 43 273,95€ de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du service d'assainissement pour l'exercice 2012 sur le budget annexe 2013 du service du Cinéma de la manière suivante :

- Recette d'investissement (compte 1068) 43 273,95€

Monsieur le Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote.

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MAI 2013

12 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

12

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal, après le départ de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de Madame Chantal DURAND

Après en avoir délibéré, par :

– Approuve le compte administratif pour l'exercice 2012 de l'office du tourisme, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2012

-

8 478,65

Résultat antérieurement reporté

8 225,79

Résultat de clôture 2012

-

252,86

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2012

180,00

Résultat antérieurement reporté

495,30

Résultat de clôture 2012

675,30

– Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

– Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Recettes

-

-

Section d'investissement

Dépenses

Recettes

-

-

– Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

– Confirme qu'il n'y a pas lieu d'affecter un résultat, ce dernier étant négatif.

pour

24

Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT

Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis »

contre

-

-

abstention

07

M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis » – M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, liste « Joinville en Mouvement »

Monsieur le Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote.

* *
*

13 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

13	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012																														
<i>Le Conseil Municipal, après le départ de Monsieur le Maire,</i> Réuni sous la Présidence de Madame Chantal DURAND Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Approuve le compte administratif pour l'exercice 2012 du port de plaisance, lequel peut se résumer de la manière suivante : <table border="1"> <tr> <th align="center" colspan="2">Section de fonctionnement</th></tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2012</td><td align="right">1 450,19</td></tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td><td align="center">-</td></tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2012</td><td align="right">1 450,19</td></tr> <tr> <th align="center" colspan="2">Section d'investissement</th></tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice 2012</td><td align="right">120 390,51</td></tr> <tr> <td>Résultat antérieurement reporté</td><td align="right">146 860,87</td></tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2012</td><td align="right">267 251,38</td></tr> </table> – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante : <table border="1"> <tr> <th align="center" colspan="2">Section de fonctionnement</th></tr> <tr> <td>Dépenses</td><td align="center">Recettes</td></tr> <tr> <td></td><td></td></tr> <tr> <th align="center" colspan="2">Section d'investissement</th></tr> <tr> <td>Dépenses</td><td align="center">Recettes</td></tr> <tr> <td align="right">20 457,45</td><td align="right">7 000,00</td></tr> </table> – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. – Confirme l'affectation de 1 405.19€ de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2012 sur le budget annexe 2013 du port de plaisance de la manière suivante : <table> <tr> <td>• Recette d'Investissement (compte 1068)</td><td align="right">1 405.19€</td></tr> </table>		Section de fonctionnement		Résultat de l'exercice 2012	1 450,19	Résultat antérieurement reporté	-	Résultat de clôture 2012	1 450,19	Section d'investissement		Résultat de l'exercice 2012	120 390,51	Résultat antérieurement reporté	146 860,87	Résultat de clôture 2012	267 251,38	Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes			Section d'investissement		Dépenses	Recettes	20 457,45	7 000,00	• Recette d'Investissement (compte 1068)	1 405.19€
Section de fonctionnement																															
Résultat de l'exercice 2012	1 450,19																														
Résultat antérieurement reporté	-																														
Résultat de clôture 2012	1 450,19																														
Section d'investissement																															
Résultat de l'exercice 2012	120 390,51																														
Résultat antérieurement reporté	146 860,87																														
Résultat de clôture 2012	267 251,38																														
Section de fonctionnement																															
Dépenses	Recettes																														
Section d'investissement																															
Dépenses	Recettes																														
20 457,45	7 000,00																														
• Recette d'Investissement (compte 1068)	1 405.19€																														
<i>Monsieur le Maire, absent de la séance, ne prend pas part au vote.</i>																															

* *
*

Le Maire entre en séance à 21h10 et reprend la présidence.

14 BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE – ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2013 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2013

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

M. Benoît WILLOT : En marge de cette question, les opérations se déroulent-elles correctement ? Sur l'ensemble de ces opérations, n'y a-t-il pas de souci de réalisation ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il n'y a pas de souci particulier.

14	BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE – ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2013 – VOTE DE LA DECISION MODIFICATION N° 1 AU BUDGET 2013
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Adopte, par chapitres, la décision modificative n° 1 au budget annexe - assainissement de la commune pour l'exercice 2013, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de : • en recettes : 123 273.54 € • en dépenses : 123 273.54 € Dont : • en section de fonctionnement : 0 € • en section d'investissement : 123 273.54 €	

* *
*

15 TARIFS DES LOCATIONS DE BATEAUX ELECTRIQUES – OFFRES SPECIALES EN VAL-DE-MARNE

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

La grille tarifaire est la même grille que l'an dernier. C'est simplement le système qui a changé puisque la réservation plus souple se fait par Internet et on n'est plus bloqué par des cartes avec des choses limitées. L'offre peut être évolutive.

M. Benoît WILLOT : Comment cela se passe-t-il pratiquement ? Est-ce que la réservation nous est transmise par Internet ou est-ce que ce sont les gens qui doivent venir ?

M. Pierre MARCHADIER : Ce sont les gens qui réservent par Internet.

M. Benoît WILLOT : Est-ce que cela reçoit la réservation sur Internet ?

M. Pierre MARCHADIER : Oui. On n'a malheureusement pas pu le tester puisqu'il y a trop de courant pour l'instant.

15	TARIFS DES LOCATIONS DE BATEAUX ELECTRIQUES – OFFRES SPECIALES EN VAL DE MARNE
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Approuve la convention à passer avec le Comité Départemental du Tourisme pour l'opération « Offres spéciales » 2013 et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.	

– Approuve la grille tarifaire :

TYPE de Bateau	Tarif de location pour 1/2h par bateau			Tarif de location pour 1 heure par bateau		
	Tarif normal (sans carte)	Tarif « offre spéciale » semaine + samedi matin	Tarif « offre spéciale » week-end et jours fériés hors (samedi matin)	Tarif normal (sans carte)	Tarif « offre spéciale » semaine + samedi matin	Tarif « offre spéciale » week-end et jours fériés hors (samedi matin)
ACE	20 €	15 €	18 €	35 €	25 €	32 €
SCOOP	30 €	21 €	27 €	45 €	35 €	40 €

* *
*

16 SYNDICAT MARNE VIVE – INTEGRATION DE QUATRE NOUVEAUX SIGNATAIRES

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions. Avant de vous demander de voter, je vais peut-être vous donner quelques précisions pour les collègues qui ne sont pas très au fait sur ce qu'est le contrat de bassin 2010/2015. Un contrat de bassin est la liste des projets qui seront impliqués au cours de cette période de six ans pour améliorer la qualité de la Marne. Pour ce qui concerne la Marne, il y a 32 porteurs de projet. Ces 32 porteurs de projet sont vingt communes, cinq communautés de communes et d'agglomérations, le Conseil Général du 94, le syndicat des eaux d'Île-de-France, Port de Paris, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du 94, Syndicat Marne Vive, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Île-de-France. En fait, toutes les actions cumulées de l'ensemble des villes et des entités, c'est un programme qui correspond à un investissement de 153 millions d'euros sur la période 2010/2015 et, ce, pour la Marne. Les actions concernent l'assainissement, la réfection des berges, la gestion des eaux de pluie, la biodiversité, la baignade et les pesticides. À partir du moment où vous êtes signataires, les entités peuvent bénéficier des financements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la région Île-de-France. Je ne sais pas si j'ai été clair.

M. Benoit WILLOT : Si on pouvait avoir des informations sur ce qui est mené en particulier pour la zone qui nous concerne dans le cadre de ce contrat de bassin, ce serait bien.

M. Pierre MARCHADIER : Je pourrais vous fournir la liste de tous les projets.

M. LE MAIRE : Cela peut faire l'objet d'une prochaine question, si vous le souhaitez.

M. Pierre MARCHADIER : La réunion du rapport d'état a été faite il y a 15 jours. Je peux vous fournir l'état des projets sur l'ensemble du bassin.

M. Marc VERSTRAETE : Pourquoi les délibérations des points 15 et 16 n'ont-elles pas été transcrites sur les documents qui sont à notre disposition ? On a délibéré en commission des affaires culturelles, mais ils ne figurent pas. Sur les documents que nous avons en main, il n'y a pas l'avis de la commission sur le point 15 et le point 16. Est-ce une erreur matérielle ou un oubli ?

M. Pierre MARCHADIER : J'ai fait le compte-rendu et je l'ai signalé. C'est un oubli : « *Avis favorable de la commission* ».

16	SYNDICAT MARNE VIVE – INTEGRATION DE QUATRE NOUVEAUX SIGNATAIRES
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :	

- Approuve l'intégration de Coubron, Neuilly-sur-Marne, la Communauté d'Agglomération Clichy-sous-bois / Montfermeil et la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine dans le Contrat de Bassin Marne Confluence sur la période 2012-2015.
- Approuve le nouveau contrat global, porté à 153 millions d'euros H.T.
- Décide que la présente délibération vaut signature de l'avenant.

* *
*

17 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA BELLE EQUIPE » CLUB DES ENTREPRISES ET COMMERCANTS DE JOINVILLE-LE-PONT

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier Aubry : Est-ce que ces 8 000 euros proviennent d'une dotation du conseil général dans ces textes-là ?

Mme Chantal DURAND : Ils ne proviennent absolument pas d'une dotation du conseil général.

M. Olivier Aubry : Ce n'est pas ce qu'on vote après ?

M. Patrice GENTRIC : Ce que nous allons voter tout à l'heure est juste une affectation.

Mme Chantal DURAND : Là, c'est bien la commune qui va verser.

M. Patrice GENTRIC : Ce n'est pas exactement comme cela. La commune donne les subventions et le département nous donne une somme que l'on affecte comme on veut.

Mme Chantal DURAND : Dans une certaine mesure, on peut dire « oui », mais, aujourd'hui, le conseil général n'a pas doté la ville de 8 000 euros supplémentaires. Est-ce que la réponse vous convient ? De toute façon, le conseil général nous donne une dotation que nous répartissons comme nous le souhaitons. Nous n'avons rien reçu en complément.

M. LE MAIRE : Cela aurait pu être mis sur autre chose. On a rencontré « La Belle Équipe » longuement, on a découvert leurs projets, les ambitions sur la ville et on a décidé, faisant fi de cette dotation, de leur attribuer 8 000 euros supplémentaires pleinement justifiés.

M. Benoît WILLOT : Est-ce qu'on peut avoir quelques informations sur le budget que cela concerne, le budget de « La Belle Équipe » sur cette opération-là ?

Mme Chantal DURAND : Par exemple, pour cette année, nous avons un rallye des dessins qui est organisé dans la plupart des commerces de la ville et les parents vont découvrir les boutiques de la ville à l'occasion de ce concours auquel participent les écoliers joinvillais.

M. Benoît WILLOT : Quel est le budget qui va être celui de « La Belle Équipe » et qui justifie leur demande supplémentaire ?

Mme Chantal DURAND : Je ne l'ai pas sous la main.

Mme Sylvie MERCIER : C'est bien aussi d'énumérer le plan d'action. De toute façon, il faut les deux. Là, par exemple, un concours de dessins, c'est bien, mais cela peut aussi être organisé par des bénévoles.

Mme Chantal DURAND : 50 000 euros de budget de fonctionnement. Le rallye des dessins a deux objectifs qui sont de faire découvrir par les parents joinvillais tous les commerces de Joinville et de booster, par là même, le commerce et un objectif pédagogique pour les enfants qui est « Raconte-moi Joinville ». Le thème sera « Raconte-moi Joinville ».

Mme Sylvie MERCIER : Je pense qu'il y a plus que cela pour 50 000 euros.

Mme Chantal DURAND : Non. C'est une des actions. Cela ferait cher. Par exemple, nous avons, en second titre, au niveau des commerçants, la semaine de découverte des commerces. Il s'agit, pour chacun des commerçants participant de se faire connaître par le biais d'un jeu-concours dont les contours ne sont pas encore définis et qui aura lieu en septembre-octobre. Nous avons une autre opération qui existe depuis trois ans déjà et qui s'appelle « Street People » qui est un défilé de mode par lequel nous faisons participer les Joinvillais et nous faisons, autour de cela, un forum de l'emploi des métiers de la mode et des métiers qui touchent au féminin. Nous allons faire défiler des demandeurs d'emploi. Cela a déjà été fait, c'est la troisième mouture.

Mme Sylvie MERCIER : Est-ce que cela justifie le poste d'un délégué général à mi-temps ?

Mme Chantal DURAND : Il n'y a pas que cela, Sylvie.

Mme Sylvie MERCIER : Ce sont des choses qui existent déjà dans la ville.

Mme Chantal DURAND : Qui n'existe que depuis deux ans. Cela n'existait pas auparavant, Sylvie.

Mme Sylvie MERCIER : Je me souviens très bien avoir vu un défilé en 2007 et en 2006 dans la ZAC des Studios.

Mme Chantal DURAND : Non, absolument pas.

Mme Sylvie MERCIER : Bien sûr que oui. Ce n'est pas ce qui génère un poste de délégué général, même à mi-temps.

Mme Chantal DURAND : Je continue. Conférence sur le développement d'activités par Internet. L'objectif consiste à sensibiliser les entrepreneurs à l'usage d'Internet et des réseaux sociaux comme un facteur de développement économique. La soirée a déjà eu lieu et elle a connu un vif succès avec plus d'une trentaine de participants et une vraie reconnaissance pour la qualité du contenu de l'intervention. La convention d'affaires a déjà également eu lieu. Il s'est agi d'organiser, sur la commune de Joinville, une rencontre d'affaires pour faciliter la mise en relation commerciale et partenariale des entreprises de la commune. Conférence sur le financement des entreprises. Un événement sera mis en place en partenariat avec les acteurs financiers pour informer les entreprises des leviers et des opportunités financières pertinentes en fonction des différentes phases de vie et des besoins de celle-ci. Forum des entreprises et des commerces. Il s'agit d'organiser, sur la commune de Joinville, un salon local pour faire découvrir le savoir-faire des entreprises et des commerces de la commune. Permanence mensuelle gratuite. L'objectif est d'offrir une permanence mensuelle en mairie en coordination avec le PACE et la maison de l'emploi et des entreprises pour répondre aux questions des créateurs, entrepreneurs et commerçants. Le consultant bénévole transmettra les questions hors de son champ de compétence aux autres experts de l'association dont la spécialité recouvre le sujet. Un planning annuel sera élaboré. Ai-je répondu aux questions ?

M. Yves TAMET : Oui et non. Vous avez répondu, mais toutes ces actions existent, sont utiles. Je crois que mon épouse participe à certaines des soirées de « La Belle Équipe ». C'est un réseau de commerçants, d'entrepreneurs, d'artisans sur Joinville où on apprend se connaître, etc. La question posée par Madame MERCIER était tout à fait pertinente. Quelle est l'utilité de créer un poste à temps partiel de délégué général avec un rôle de structuration et d'animation commerciale et économique ? Sur la base d'une association qui fonctionne sur les cotisations des commerçants et artisans avec une subvention municipale (4 000 euros sur le budget pour les 60 adhérents avec la possibilité d'augmenter le nombre de commerçants qui y adhèrent), on crée un poste de salarié à temps partiel. Les 8 000 euros, si j'ai bien compris, servent à cela.

Mme Chantal DURAND : Monsieur TAMET, je vais vous répondre en vous posant une question. Dans une association sportive, avez-vous besoin d'animateur sportif pour que les membres puissent faire des matchs ? Les payez-vous ?

M. Yves TAMET : Sur un coach payé, vous avez cinq bénévoles.

Mme Chantal DURAND : Là, sur un animateur payé, vous avez beaucoup de bénévoles.

Mme Sylvie MERCIER : C'est une association bénévole, les gens sont bénévoles.

M. Yves TAMET : La question qui est posée est de savoir quel est l'enjeu de créer un poste de salarié, même sur 8 000 euros ?

Mme Chantal DURAND : L'enjeu est simple. Je ne pense pas que vous soyez chef d'entreprise.

M. Yves TAMET : Si, je suis chef d'entreprise.

Mme Chantal DURAND : Dans ce cas-là, vous savez que les chefs d'entreprise ont très peu de temps devant eux et qu'ils ont besoin de se structurer et qu'ils ne peuvent pas, tout seuls, avancer sur ce type d'actions.

M. Yves TAMET : Quel est le profil de la personne ? Par exemple, « La Belle Équipe » est associée au carrefour de l'emploi, la ville participe au carrefour de l'emploi pour 3 400 euros. C'est une des délibérations que nous allons prendre. Là, on donne 8 000 euros pour créer un poste d'animation, de lien. Je n'y suis pas opposé. Ce que je cherche à comprendre, c'est de savoir si on a des éléments sur ce à quoi va servir ce poste par rapport à ce qu'ils font déjà qui est très bien. Il faut qu'ils développent, il faut que la vie économique existe. C'est un peu abrupt de nous dire : « Il faut créer un poste parce qu'il faut créer du lien ».

Mme Chantal DURAND : Aujourd'hui, c'est le besoin qu'ils ont décrit. Nous contrôlerons à la fin de l'année, comment les dépenses ont été faites et à quoi elles ont été affectées.

M. LE MAIRE : Si je peux me permettre, c'est tout de même extrêmement intéressant d'accompagner un club d'entreprises qui existe depuis quelques années, qui grandit, qui fédère les commerçants et les entreprises. Je dois dire que j'ai été agréablement surpris par leurs actions. Au tout début, à la création, j'avais quelques doutes. Franchement, ce sont des entrepreneurs qui se démènent et qui travaillent aussi beaucoup en collaboration avec d'autres clubs d'entreprises de villes voisines. Je pense que ce relationnel est extrêmement important. C'est une forme de coaching, en réalité, qu'ils nous proposent, d'accélération sur les projets. Il y a beaucoup plus d'actions que sur les autres années. Je les ai reçus longuement et j'ai été convaincu qu'il fallait leur laisser leur chance et tenter l'expérience. 8 000 euros, c'est effectivement une somme, mais, pour une entreprise, 8 000 euros en tant que salaire avec des charges, cela ferait tout de même beaucoup plus. Aujourd'hui, il faut exploiter toutes les pistes pour essayer de soutenir nos entreprises et nos commerces qui sont unis autour de cette « Belle Équipe » qui rassemble maintenant tout le monde. Cela fonctionne bien.

M. Yves TAMET : Personnellement - je suis un peu moins d'accord sur la délibération d'après - sur le principe, je suis tout à fait d'accord. Je souhaite que, quitte à les aider, à les accompagner, on surveille un peu. On en parlera l'année prochaine et l'année d'après. C'est bien comme association, cela vit. Mon épouse en fait partie, mais ponctuellement. Je ne sais même pas si elle est adhérente, mais je sais qu'on reçoit des invitations. Il y a une vraie vie. Il faut qu'elle adhère et cela fera peut-être un peu moins pour le budget de la ville. Sur la seule affirmation qu'il faut un délégué général à l'animation, il faut surveiller dans les années qui suivent.

M. LE MAIRE : On va évaluer, c'est évident.

Mme Sylvie MERCIER : Je n'ai pas eu de retour de ce qu'avait fait la Préfecture du Val-de-Marne vis-à-vis des entreprises joinvillaises sur les crédits-recherche. Ce n'est pas du tout dans la liste et, pourtant, cela a été envoyé par la Préfecture. Il y a eu une journée d'animation sur les entreprises joinvillaises pour la formulation de demandes de crédit-recherche.

M. Benoit WILLOT : On a fait un parallèle avec les associations sportives qui est un parallèle qui, pour moi, pose un problème sur lequel je souhaiterais que l'on revienne. Une association sportive a une mission et les gens qui bénéficient de ces services qui sont des gens qui n'en tirent aucun bénéfice financier. Un des objectifs d'une animation dans le domaine commercial est de générer de la recette et c'est très souhaitable. On est bien d'accord. Après, le fait que ce soit souhaitable ne veut pas dire que notre intervention soit du même ordre dans ce cadre-là. C'est bien une des questions qui se posent clairement autour de nos débats. Aider des commerçants à se développer, dans l'absolu, est tout à fait intéressant. On est bien d'accord. Financer ce travail pose un problème qui nous ramène d'ailleurs assez vite sur d'autres questions juridiques touchant aux aides directes et indirectes des entreprises. Là, on est sûr de l'animation. On n'est pas tout à fait sûr de l'aide directe à l'entreprise, je le sais bien. Malgré tout, attention aux limites dans lesquelles on est. Le danger est bien sûr qu'on mette le doigt dans un engrenage dans ce cadre-là puisque nous sommes sur une

première subvention. Ne va-t-on pas être amenés à renforcer d'année en année une intervention du fait d'un besoin supplémentaire ? Je suis très réservé sur, non pas l'idée de soutenir l'association - on l'a fait depuis le début, je l'ai voté depuis sa création, cela me convient sur le plan de l'idée - mais sur cette idée de financer de manière spécifique au travers d'une subvention un poste de délégué général. Sa pertinence me pose tout de même question pour aujourd'hui et me semble surtout ne pas être une responsabilité communale de ce point de vue-là. De plus cela me paraît être un petit peu éloigné du champ de ce que nous avons à soutenir au travers de ces subventions. Je suis très réservé sur cette idée, mais pas sur l'aide à l'association.

Mme Chantal DURAND : C'est un petit peu contradictoire ce que tu dis, Benoît. Tu dis tout et son contraire.

M. Benoît WILLOT : Non, parce que je ne pense pas que ce soit la bonne façon. On pourrait soutenir d'autres actions que le financement du poste.

Mme Chantal DURAND : Il est clair que c'est du temps et de « l'énergie », rémunérés, certes, mais, sans cela, toutes les actions dont je vous ai parlé n'auraient pas lieu. Sans ces actions, vous nous auriez reproché de ne pas soutenir le commerce ou l'entreprise. Globalement, que faut-il faire ?

M. LE MAIRE : On est sur une personne qui a une qualification certaine. On aurait aussi pu faire un autre choix de prendre un emploi aidé pour la mairie, par exemple, et de le dédier au commerce et d'arriver sur quelqu'un qui n'ait aucune formation. On aurait perdu un an à le former. Ce n'est pas perdre un an que de former quelqu'un, mais on aurait tout de même mis un an à le former et le temps serait passé. Aujourd'hui, les entreprises ont besoin de stimulation. On parlait de météo tout à l'heure. C'est extrêmement morose en ce moment. Sincèrement, les commerçants aiment se retrouver. Moi le premier, je suis extrêmement surpris de la dynamique des nouveaux commerçants joinvillais dans ce genre de rencontres. Ils sont là, ils sont présents, ils sont actifs, ils en demandent. Parfois, les demandes sont un petit peu farfelu, il faut le reconnaître, mais ils en demandent. C'est bien pour une ville de 17 000 habitants, coupée en deux par la Marne, d'arriver à avoir ses commerces qui se fédèrent autour d'une association. Franchement, cette personne est qualifiée et c'est une personne communicante qui sait mettre en lien différents réseaux. C'est très intéressant à tenter et la somme mise en jeu n'est pas anormale. 8 000 euros ne me paraissent pas quelque chose d'aberrant.

Mme Sylvie MERCIER : Je ne suis pas contre ce fait-là. Je ne voudrais pas qu'on nous dise : « *Si jamais on ne fait pas cela, il n'y aura pas* ». Le dynamisme de « La Belle Équipe » fonctionne. Là, vous me dites qu'il faut absolument.

M. LE MAIRE : C'est une proposition de « La Belle Équipe ». On rencontre régulièrement « La Belle Équipe » et, sur proposition de passer à un stade un petit peu plus actif, on a accepté le challenge. On aura pu accepter un autre projet qui aurait eu une subvention de 8 000 euros ou de 15 000 euros. On en a déjà fait d'autres dans d'autres moments du mandat.

M. Jean-Marie PLATET : Je trouve que, vu la situation économique de l'emploi en France, s'il y a des commerçants ou des petites entreprises de Joinville qui sont prêts à aider l'installation d'autres entreprises ou d'autres commerces, indirectement, cela favorisera l'emploi. Je ne comprends plus. Je crois que le but est d'aider à la création, indirectement, d'emplois et des entreprises.

Mme Sandra GRELLIER : On a aussi un service économique à la mairie. On peut l'utiliser.

M. LE MAIRE : On a un mi-temps. Après, c'est le rôle d'une mairie. Jusqu'où va-t-on dans le tourisme, dans l'emploi, dans plein de choses ? À un moment, cela s'appelle du fonctionnement, tout cela, Madame GRELLIER. À un moment, il faut faire des choix. Là, on a fait un choix sur un projet d'association qui nous paraît intéressant à accompagner. C'est un choix politique, tout simplement.

17	SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA BELLE EQUIPE » CLUB DES ENTREPRISES ET COMMERCANTS DE JOINVILLE-LE-PONT
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :</i> – Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 8 000 € à l'association « La Belle Equipe » en sus de la subvention de 4 000 € votée le 2 avril 2013.	

pour	29	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER M. Areski OUDJEBOUR, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis » M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, liste « Joinville en Mouvement »
contre	-	-
abstention	03	Mme Sylvie MERCIER, liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis » – M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, liste « Joinville en Mouvement »

* *
*

18 DOTATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Je voudrais revenir sur les suites de cette question. « La Belle Équipe » a un lien avec la Chambre de Commerce et le réseau des clubs d'entreprises soutenus dans le cadre de la Chambre de Commerce et a un financement de la Chambre de Commerce, mais aussi un appui du conseil général. On se retrouve à reformer, sur les mêmes moyens, des soutiens supplémentaires. Voilà vraiment tout de même une question qui se pose parce que le conseil général finance déjà, par le biais de la subvention qu'il donne aux clubs d'entreprises, une partie de l'appui qui est fourni à « La Belle Équipe » et on le refait par un autre biais.

M. Patrice GENTRIC : Cela prouve une certaine cohérence. C'est une cohérence vis-à-vis du conseil général.

M. Benoit WILLOT : Sauf que le conseil général, s'il avait estimé que c'était indispensable d'augmenter cette ligne-là, le ferait en direct.

M. Patrice GENTRIC : Il a estimé que c'était à nous de choisir.

M. Benoit WILLOT : Oui, bien sûr, mais je trouve que c'est vraiment une façon curieuse.

M. LE MAIRE : Si cela vous fait plaisir qu'on switche les associations en mettant une autre association à la place, il n'y a aucun problème et ce débat est inutile. Aujourd'hui, vous nous reprochez quelque chose qui n'est pas à reprocher. On veut soutenir « La Belle Équipe ». Il se trouve qu'on a une dotation et que, dans cette dotation, on prend un somme pour. Si vous voulez qu'on mette la dotation sur autre chose et qu'on fasse un switch d'association, il n'y a aucun problème. Intellectuellement, cela ne me dérange pas, au contraire, j'ai envie de dire. Là, vous créez une usine à gaz, un problème qui n'existe pas. Là, vous venez de créer un débat que, franchement, je n'ai pas compris. Je ne comprends pas grand-chose, cela se sait, mais, là, je n'ai pas compris.

M. Patrice GENTRIC : Il y a peut-être une incompréhension. Les 8 000 euros de la dotation départementale ont déjà été intégrés au vote des subventions au budget. Ce n'est pas de l'argent en plus. C'est simplement un fléchage des subventions du conseil général dans le cadre du budget que vous avez déjà voté. Il n'y a aucun problème pour changer d'association.

M. Yves TAMET : Cela dit, j'ai une demande de précision parce que j'ai reçu un courrier de la mairie pour le Basket Club de Joinville sur une subvention du conseil général (690 ou 700 euros) comme chaque année, mais ce n'est pas la même chose, on est bien d'accord. Il y a le dossier que les associations ont reçu avec la lettre d'accompagnement de Monsieur le Maire, et le petit dossier départemental de la subvention est à part. Ce sont des subventions directes du conseil général. On me parle de fléchage. Ceci étant, pour reprendre ce que dit Benoit - j'ai voté la subvention à « La Belle Équipe » - sur l'affichage par rapport aux autres

associations, de dire que, sur 12 000, il y a 8 000 à « La Belle Équipe » et 3 200 aux deux grands clubs sportifs de Joinville, cela fait... Je pense que, dans l'affichage politique, on aurait peut-être pu, quitte à verser les 8 000 euros, répartir un peu autrement. C'est vrai qu'au niveau du budget, cela ne change strictement rien, mais les clubs sportifs vont dire : « Il y a de l'argent qui vient du conseil général, il y a 3 000 pour le sport et 8 000 pour une association de commerçants ». Ce n'est pas vrai, mais ce n'est pas faux.

M. LE MAIRE : J'aime bien ces débats-là. Yves, franchement, c'est un faux débat. On est en train de s'enterrer dans un truc inutile. Effectivement, le Conseil est assez court ce soir. Il faut débattre un peu. On a des traducteurs qui sont là, on a des spectateurs. Il faut débattre un peu, mais, là, franchement, on ne débat sur rien.

18	DOTATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES	
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :</i> – adopte l'affectation de la dotation départementale de fonctionnement aux associations locales de la manière mentionnée ci-dessous : Athlétique Club de Paris Joinville pour un montant de 1 634 euros (déjà inclus dans le montant mentionné dans la délibération du 2 avril 2013 portant attribution des subventions) Racing Club de Joinville pour le montant de 1 634 euros (déjà inclus dans le montant mentionné dans la délibération du 2 avril 2013 portant attribution des subventions) La Belle équipe pour le montant de 8 000 euros (déjà inclus dans le montant de la subvention supplémentaire proposé au vote du conseil municipal du 28 mai 2013).		
pour	28	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Mme Nadine MIRAULT, Mme Jennie PETIT, Mme Nadine CREUSOT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Chantal ALLAIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, Mlle Isabelle PERCHE, Mme Amèle SELLAM, M. Brahim BAHMAD, M. Francis SELLAM, M. Jean-Michel LAMBERT M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER liste « Pour Joinville, Ensemble et Unis »
contre	-	-
abstention	04	M. Benoit WILLOT, M. André MAIZENER, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET, liste « Joinville en Mouvement »

* *
*

19 CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DES BORDS DE MARNE POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DU CARREFOUR POUR L'EMPLOI DU 26 SEPTEMBRE 2013

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions.

19	CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DES BORDS DE MARNE POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DU CARREFOUR POUR L'EMPLOI DU 26 SEPTEMBRE 2013
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.21222-17 du CGCT, à signer la convention avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises des Bords de Marne ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de	

financement du Carrefour de l'Emploi du 26 septembre 2013.

* *
*

20 DECLASSEMENT DE LA RD 214 B DANS LE DOMAINE COMMUNAL

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 20 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : A-t-on une idée de la planification des travaux ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Septembre, à peu près.

M. Benoit WILLOT : Je serai donc très favorable. Quel effet cela aura-t-il sur le Boulevard de l'Europe ? En particulier, la question du stationnement sur le Boulevard de l'Europe qui est totalement interdit, mais manifestement toléré depuis que je connais le Boulevard de l'Europe, a-t-elle été évoquée avec le conseil général et a-t-on une idée d'actions possibles concernant cette voie ?

L'administration : Le Boulevard de l'Europe est une voie beaucoup plus complexe parce que beaucoup plus circulante. Pour le coup, elle est vraiment d'intérêt départemental. Là, le conseil général n'est bien entendu pas prêt à déclasser cette voie. Pour l'instant, on n'a pas vraiment abordé la question de la gestion de cette voie telle qu'elle est aujourd'hui. On l'a d'autant moins abordé qu'il y a très peu de riverains le long de cette voie puisque, d'un côté, il y a le talus, les stations-essence et, de l'autre, on arrive vite sur la rue Henri Barbusse qui donne plutôt sur les résidences Espérance. Il y a très peu de riverains sur cette voie. C'est vrai que ce n'est pas une voie prioritaire en termes d'aménagement pour le conseil général.

M. Benoit WILLOT : Je comprends bien, mais, de fait, c'est une voie dans laquelle il y a un stationnement important. Le stationnement est sur le trottoir, de manière nette, donc tout à fait interdit. On est bien d'accord. Sauf que, pour pouvoir stationner sur le trottoir qui est assez complexe d'accès, ils sont obligés d'empêcher, dans bien des cas, l'usage de ce trottoir. Or, on est sur un trottoir très large. Par exemple, si on reprend cette idée d'aménager des places de stationnement, l'emprise serait bien moindre que le stationnement sur le trottoir actuel. Il faudrait l'étudier, mais, à mon avis, il doit être possible d'avoir un trottoir suffisant et un stationnement dans des conditions de stationnement légales sur cette voie. Là, aujourd'hui, elle était très utilisée comme il n'y avait pas de place rue Henri Barbusse. Si on profitait de l'occasion du réaménagement rue Henri Barbusse pour dire : « Est-ce qu'on ne pourrait pas supprimer des places de stationnement illégales et créer quelques places de stationnement légales sur le Boulevard de l'Europe ? », à la fois, cela permettrait l'usage de ce trottoir qui, de fait, n'est pas utilisé.

M. LE MAIRE : J'ai déjà posé la question à Monsieur FAVIER. Cela nécessite plus qu'un retracé de places, en réalité. Il y a aussi la courbe de la route à revoir parce que le stationnement en épi, vu la vitesse sur cette portion, nécessite un tracé légèrement modifié, gondolé. Il y a un vrai travail. Pour l'instant, la budgétisation prochaine du conseil général sera sur la trémie Chapsal pour le prochain mandat. Il est évident qu'il faudra venir sur le Boulevard de l'Europe. Puisque la rue de Paris sera aussi réduite à deux voies, l'objectif est de garantir des stationnements pérennes, sécurisés et de qualité. Sur le Boulevard de l'Europe, on a aussi la problématique des deux stations-service face à face. C'est très complexe. Aujourd'hui, je me satisfais déjà pleinement de la proposition du conseil général de déclasser, de nous confier cette voie. Je pense que les habitants d'Espérance ne l'attendaient peut-être même jamais. Je pense que c'est une vraie surprise. On est très contents. 60 places, ce n'est tout de même pas rien. Un plateau à l'entrée d'Espérance, c'est beaucoup. On reviendra sur le Boulevard de l'Europe après. On ne peut pas aller plus vite que la musique et le conseil général nous a tout de même beaucoup aidés sur des voiries ; ce qui n'est pas le cas d'une ville qui est à côté qui s'appelle Saint-Maur qui ne bénéficie d'aucune aide du conseil général.

20	DECLASSEMENT DE LA RD 214 B DANS LE DOMAINE COMMUNAL
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Accepte, à l'issue de la réalisation des travaux d'aménagement par le Conseil Général, le déclassement de	

la RD214 B (rue Henri Barbusse) du domaine public départemental au domaine public communal.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à signer tous documents permettant ce déclassement

* *
*

21 APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERES D'EFFICACITE ENERGETIQUE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 21 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Je suis désolé, mais je ne comprends pas bien. Que veut dire le retrait du SIGEIF du groupement de commandes ? C'était dans le cadre du SIGEIF qu'on a constitué le groupement de commandes. Là, je ne comprends pas.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est un toilettage complet de l'acte constitutif.

M. Benoit WILLOT : On fait un groupement de commandes avec le SIGEIF qui n'a plus de relation... ? Est-on toujours membre du SIGEIF ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Oui, bien sûr. Nous ne sommes pas beaucoup consommateurs puisque nous utilisons le gaz du SIGEIF pour les chaudières murales uniquement puisque, pour les chaudières dans les bâtiments communaux, c'est DALKIA qui nous fournit le gaz. C'est de l'ordre de 20 à 25 000 euros par an, la consommation.

M. Benoit WILLOT : Je reviens sur le sujet. Quel est l'intérêt d'être membre du SIGEIF si l'action dont on pensait qu'elle était la seule et très petite qui nous concernait ne relève plus du SIGEIF ? Franchement, je ne comprends pas l'utilité de notre présence au SIGEIF.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je n'ai pas compris que le SIGEIF changeait de fonction. Il garde les mêmes fonctions. Simplement, le nombre d'adhérents est augmenté et il ne peut plus gérer de la même façon que l'accord qui avait été pris en 2004. Je l'ai pris comme cela.

M. Benoit WILLOT : À quoi nous sert le SIGEIF si ce n'est pas pour mettre en place des achats collectifs ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il continue à jouer exactement le même rôle.

M. Benoit WILLOT : Pourquoi parle-t-on de son retrait ? On prend acte de son retrait. Ne sommes-nous plus membres non plus du groupement 2005 ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Si.

M. Benoit WILLOT : Si je comprends bien, nous avons mis fin au fonctionnement d'un ancien groupement de commandes et nous constituons un nouveau groupement de commandes qui est plus large que l'ancien ?

M. Jean-Jacques GRESSIER : Voilà, tout à fait ; d'où le toilettage de l'acte constitutif.

21	APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERES D'EFFICACITE ENERGETIQUE
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Prend acte du retrait du SIGEIF du groupement de commandes dont l'acte constitutif a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2005.	

- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.
- La participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.
- Autorise le Maire ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

* *
*

22 REMPLACEMENT DE MADAME JENNIE PETIT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPH

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 22 et demande s'il y a des questions.

22	REMPLACEMENT DE MADAME JENNIE PETIT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPH
<i>Le Conseil Municipal :</i>	
– après avoir décidé de voter à main levée, procède au remplacement de Madame Jennie PETIT élue comme personne qualifiée en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont	
Les votes ont donné les résultats suivants :	
- Votants	32
- Bulletins blancs ou nuls	0
- Suffrages exprimés	32
- Majorité absolue	17
<u>ONT OBTENU :</u>	
Madame Catherine MARCHADIER, Vice-présidente de la Croix Rouge de Joinville-le-Pont	
27 voix	
Madame Catherine MARCHADIER, Vice-présidente de la Croix Rouge de Joinville-le-Pont, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé membre à voix délibérative du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont en qualité de personne qualifiée.	

* *
*

23 RAPPORT SUR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2012

Mme Chantal DURAND donne lecture de l'exposé n° 23 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT : Peut-on avoir un rappel de la dotation 2013 ?

L'administration : 183 000 euros

Mme Sylvie MERCIER : Cela ne concerne qu'Égalité ?

L'administration : Non, pas du tout. La dotation de solidarité urbaine est une dotation globale qui vient aux recettes de fonctionnement de la ville et qui n'est pas affectée. Par contre, le Conseil Municipal doit acter, l'année suivante, le versement de la dotation des principales actions qui ont été menées. D'ailleurs, le champ est très large. Cela va de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. La ville doit donner les grandes actions qu'elle a menées et qui peuvent justifier la dotation.

Mme Sylvie MERCIER : Les quartiers CCUS sont définitivement Espérance et Égalité.

Le Maire autorise l'administration à répondre aux questions.

L'administration : Les quartiers CUCS sont définitivement Espérance et Égalité. Les CUCS de niveau 3 existent. Je pense que la réforme de la politique de la ville qui va arriver bientôt va supprimer les CUCS non prioritaires - ce qui est notre cas - pour des CUCS de niveau 3 afin de concentrer les moyens sur les CUCS de niveau 1. Pour l'instant, nous sommes CUCS.

M. Jean-Marie PLATET : Je confirme cette intervention sur les CUCS. Au titre de la politique de la ville, cela va disparaître pour les petites zones comme nous et cela ne va être affecté qu'à de grands départements comme le 93. Dans le 94, il y aura peut-être quelques secteurs qui y rentreront, mais les petits secteurs seront complètement retirés, malheureusement. A moins que, d'ici là, la loi soit modifiée ou revue.

M. Marc VERSTRAETE : Chantal, si j'ai bien compris ce que tu as dit, les personnes qui résident à l'Hipotel ne bénéficient plus des aides du CUCS ?

L'administration: Elles n'en ont jamais bénéficié. La ZAC des Canadiens n'est absolument pas en zone CUCS.

M. Marc VERSTRAETE : Même l'Hipotel ?

L'administration: Y compris l'Hipotel.

M. Yves TAMET : Là, on donne juste acte à Monsieur le Maire de l'emploi de cette dotation dans certains domaines. On aurait pu inclure l'Hipotel. Est-ce la municipalité qui décide, selon des critères communément admis, de ce qu'on met dedans ?

L'administration: Il ne faut pas confondre avec la dotation de solidarité urbaine qui est une dotation calculée en fonction du niveau de richesse de la ville via un indice synthétique. Il y a un classement des villes en fonction de cet indice. Si vous êtes dans les trois quarts des premières villes, vous touchez une dotation de solidarité urbaine qui est plus ou moins importante en fonction de votre population et de votre indice. Cela n'a rien à voir avec les CUCS. Après, vous avez la politique de la ville qui a déterminé des zones urbaines prioritaires sur lesquelles les moyens de l'État devaient être affectés via des contrats urbains de cohésion sociaux et, dans ces cas-là, l'État met à disposition un certain nombre de subventions à des associations locales, à des projets de développement. C'est le financement CUCS et cela n'a rien à voir avec la DSU. On n'aurait pas de CUCS, on aurait tout de même la DSU. C'est quelque chose de très différent. L'Hipotel n'a rien à voir ni avec la DSU ni avec le CUCS.

M. Yves TAMET : Il pourrait. Il suffirait de dire qu'il en fait partie pour qu'il en fasse partie.

L'administration: Non, pas vraiment, en fait. En matière de DSU, on doit justifier des actions de la ville. En l'occurrence, pour l'Hipotel, il n'y a aucune action de la ville.

M. Yves TAMET : J'aurais dû parler d'autre chose que d'Hipotel. J'ai repris ce que mon voisin a dit. On donne acte à Monsieur le Maire de l'emploi d'une DSU dont une petite partie est le CUCS, mais il y a d'autres choses : CCAS, etc.

L'administration: C'est d'ailleurs dans les délibérations.

M. Yves TAMET : On a dit Hipotel, mais cela aurait pu être autre chose qui rentrerait mieux dans le champ d'une association qu'Hipotel.

23	RAPPORT SUR LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2012
<i>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</i> – Donne acte au Maire des obligations de l'article L 1111-2 du CGCT.	

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu, dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil, deux questions diverses du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis ». Le groupe « Joinville en mouvement » m'a fait parvenir trois questions, mais une nouvelle fois, en dehors des délais fixés par le règlement intérieur. Une fois encore, j'accepte d'y répondre. Je tiens toutefois à informer officiellement Benoit que, selon l'article 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal, les questions diverses doivent m'être adressées trois jours au moins avant la séance du Conseil Municipal hors dimanche et jours fériés, soit le vendredi soir pour un Conseil Municipal convoqué le mardi soir suivant. Je n'accepterai donc, désormais, plus de questions qui me seront parvenues au-delà de cette limite.

M. Benoit WILLOT : Je suis désolé. Il me semblait vraiment l'avoir envoyé vendredi. J'en suis confus et je vous prie d'excuser cet envoi que je pensais plus court.

Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	Joinville n'ayant pas pris part à la Fête de l'eau l'an dernier contrairement au calendrier initialement prévu, pourquoi n'y a-t-elle pas participé cette année ?
Réponse de M. LE MAIRE	Comme vous le savez, le conseil Général sollicite la participation des villes du département au Festival de l'eau selon un calendrier biennal qui permet la diversité des escales et des manifestations qui y sont proposées d'une année à l'autre. Comme vous le rappelez, l'année 2012 était celle où Joinville était supposée accueillir le festival. Malheureusement, alors que nous nous étions organisés comme chaque année pour coupler cette manifestation avec la Fête de l'été, nous avons été informés trop tardivement des dates qui nous avaient été proposées, à savoir les 12 et 13 mai 2012. Ne pouvant organiser en moins d'un mois d'intervalle deux manifestations d'envergure et de même nature puisque, je vous le rappelle, notre Fête de l'été 2012 a eu lieu les 23 et 24 juin, nous avons donc décliné la proposition du conseil général. Le festival n'étant pas supposé revenir à Joinville comme escale en 2013, le conseil général ne nous a donc pas sollicités. Il le fera l'an prochain pour le festival 2014. Nous avons déjà donné notre accord de principe à condition, toutefois, que les dates de la manifestation nous soient communiquées d'ici l'été et qu'elles soient compatibles avec notre programmation culturelle.
Question Du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	Quelles initiatives avez-vous prises pour mettre en place une intercommunalité ?
Réponse de M. LE MAIRE	Depuis le début de mon mandat, je suis convaincu de la nécessité, pour une ville de 17 000 habitants comme Joinville, de se regrouper avec d'autres communes afin d'élaborer des projets de développement économique, pour réaliser aussi des économies d'échelle sur des prestations comme le ramassage des ordures ménagères, la gestion de certains équipements publics, etc. J'ai donc entrepris

	toutes les démarches de mon ressort afin que notre ville intègre à courte échéance, comme 89 % des communes françaises, un établissement public de coopération intercommunale et, ce, bien qu'elle fasse partie, depuis la loi du 16 décembre 2010, des quatre départements de Petite Couronne n'ayant pas obligation en la matière. J'ai donc sollicité, depuis le début du mandat, tous les préfets du Val-de-Marne qui se sont succédé jusqu'au préfet LELEU récemment nommé afin qu'ils organisent la réflexion sur une carte intercommunale départementale intégrant la problématique de notre ville. Pour peser sur cette réflexion et veiller à ce qu'elle soit suivie d'actions, j'ai souhaité être membre de la commission départementale de coopération intercommunale. J'attends maintenant la fin du travail parlementaire dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui ferait obligation aux communes de Petite Couronne de se regrouper en intercommunalité de 200 000-300 000 habitants minimum. Pour autant, mon action ne s'est pas limitée à un travail de réflexion sur la mise en œuvre de la carte départementale intercommunale. J'ai cherché à engager la ville dans tous les projets intercommunaux ayant un intérêt pour elle, qu'ils soient portés par l'ACTEP (transformation de l'autoroute A4 en avenue métropolitaine) ou par le comité interdépartemental pour la défense du bois de Vincennes (opposition au projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage). J'ai aussi, autant que de besoin, réuni des partenaires intercommunaux sur ces dossiers où ils étaient parties prenantes comme dans le cas du projet de réhabilitation de la vanne secteur de Joinville. Vous le voyez, la ville a déjà l'habitude de travailler sur des projets intercommunaux. Elle sera donc en mesure d'appliquer la future loi territoriale quand celle-ci s'imposera à elle.
Question Du groupe « Joinville en mouvement »	Charte européenne des hommes et des femmes dans les collectivités Le Conseil des Communes et Régions d'Europe a élaboré en 2006 et promeut depuis avec de nombreux partenaires la Charte européenne des hommes et des femmes dans les collectivités locales. Ce texte invite les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats en faveur d'une plus grande égalité. La charte est ouverte à la signature et plusieurs collectivités de notre région, de toutes tendances, l'ont déjà paraphée. La commune de Joinville-le-Pont ne pourrait-elle pas également signer cette charte ?
Réponse de M. LE MAIRE	Monsieur le conseiller municipal, votre proposition retient bien évidemment toute mon attention et nous allons regarder ensemble de près cette charte. Je suis un ardent défenseur de l'égalité homme/femme et plus particulièrement dans le monde professionnel. La ville a d'ailleurs des statistiques bien plus satisfaisantes que la moyenne nationale des collectivités territoriales. Pour information, le comité de direction est strictement paritaire comptant trois hommes-cadres directeurs et trois cadres directrices, et mon cabinet est entièrement féminin. Les femmes représentent 47,3 % des encadrants catégories A et B contre 34 % au niveau national. L'écart des salaires moyens homme/femme est d'environ 4 %. Or, au niveau national, le différentiel moyen est environ de 15 % dans la fonction publique territoriale. Nous avons par ailleurs mené des actions ciblées : - mise en place de CDI dans la filière des assistantes maternelles où les femmes occupent 100 % des postes, - déprécarisation des filières dans lesquelles les femmes sont très représentées comme l'animation, - mise en place d'une reprise progressive après congé maternité accessible aux pères et mères, - congé parental ouvert aux deux parents qui peuvent bénéficier simultanément du congé parental s'ils le souhaitent, - égalité à l'embauche : hommes et femmes sont reçus en entretien de recrutement pour tous les postes quels qu'ils soient,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 MAI 2013

	- féminisation des filières traditionnellement masculines (agents féminins en service propreté, espaces verts, police municipale), - masculinisation des postes traditionnellement féminins : recrutement d'agents masculins pour assurer des tâches d'entretien des locaux, - flexibilité du temps de travail : réduction des plages horaires fixes donnant la possibilité d'un aménagement plus souple du temps de travail et d'une prise en compte des obligations familiales, - protection des agents contre des situations de harcèlement (le harcèlement sexuel est intégré au règlement intérieur hygiène et sécurité depuis 2008). Il reste encore beaucoup à faire et nous nous y employons.
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	Immeubles protégés du quai de Polangis Plusieurs immeubles protégés par le plan local d'urbanisme, notamment sur le quai de Polangis ont fait l'objet de cessions récentes et des travaux sont engagés ou en prévision. Pouvez-vous nous confirmer que ces opérations sont bien menées dans les stipulations exactes du PLU ? Concernant l'ancien immeuble de l'ASPP Police Aviron, qui avait été donné à cette association par la Fondation McGrew, savez-vous si l'acte de donation comportait des clauses particulières qui se poursuivraient aujourd'hui ?
Réponse de M. LE MAIRE	Les travaux en cours dans la ville, à connaissance, sont les bâtiments du quai de Polangis et sont tous réalisés avec une autorisation de l'urbanisme et respectent donc tous le PLU. Les services de la ville, mais aussi la SEP avec qui nous travaillons très régulièrement y veillent particulièrement. Il aurait été utile que vous précisiez les adresses auxquelles vous faites référence pour une réponse plus précise. Je vais toutefois tenter de lire entre vos lignes. Pour le plus symbolique d'entre eux, le Petit Robinson, les travaux ont enfin démarré. Nous les surveillons. Pour l'ancien immeuble de l'ASPP, je n'ai pas connaissance de causes liées à la donation qui, si elles existent, ne sont pas d'ordre public.
Question Du groupe « Joinville en Mouvement »	Est TVM L'enquête d'utilité publique pour le bus Est-TVM devrait être réalisée en 2013. Pouvez-vous nous indiquer la date de cette consultation si elle est déjà connue ?
Réponse de M. LE MAIRE	Pour l'instant, aucune date n'a été officiellement fixée pour cette enquête d'utilité publique. Le président du conseil général a récemment saisi le Préfet pour faire accélérer la date de début d'enquête. Il espérait obtenir une enquête avant le début de l'été 2013. J'ai personnellement soutenu cette démarche auprès du Préfet pour trois raisons essentielles. Tout d'abord, ce projet d'intérêt général est en attente depuis trop longtemps. Ensuite, la période préélectorale qui s'annonce me semble une mauvaise période pour mener une enquête publique sur ce projet, surtout à Saint-Maur. Enfin, cette enquête permettra de débloquer les projets connexes et très importants pour notre ville comme celui de la synagogue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Secrétaire de Séance

Mme Nadine MIRAULT



Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE



Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme DURAND



Mme PETIT
Empêché de signer,
car absente lors de la séance

M. WILLOT



M. GENTRIC

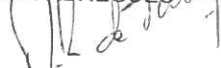


Mme MIRALT



M. MAIZENER
Empêché de signer,
car absente lors de la séance

Mme de FABREGUES



Mme CREUSOT



M. VERSTRAETE



M. GRESSION

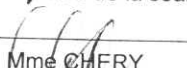


M. BAHMAD



Mme ASTEGIANI-MERRAIN
Empêché de signer,
car absente lors de la séance

M. DESTOUCHES
Empêché de signer,
car absente lors de la séance



Mme SELLAM
Empêché de signer,
car absente lors de la séance

M. TAMET



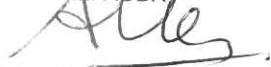
Mme CHERY



M. PLATET



M. AUBRY



M. POSEZ



Mme PERCHE



Mme MERCIER

Mme TOLLARD

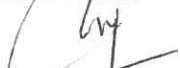


M. BARUGEL
Empêché de signer,
car absente lors de la séance

M. OUDJEBOUR



M. MARCHADIER



Mme MOUGEOT-DAMIDOT
Empêché de signer,
car absente lors de la séance

Mme GRELLIER

M. SELLAM



M. KADDANI



M. OUTTIER

Mme ALLAIN



M. LAMBERT

